

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 2 octobre 2023 à 20 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 362, rue Principale à Daveluyville

SONT PRÉSENTS : M. Mathieu Allard, maire
Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2
Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3
M. Alain Raymond, conseiller no 4
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5
Mme Christine Gentes, conseillère no 6

La directrice générale, trésorière-adjointe et greffière-adjointe Mme Tammy Voyer assiste également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée. Le maire, Mathieu Allard, souhaite la bienvenue aux gens présents.

2023-10-182
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2023-10-183
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023.

2023-10-184
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

Jour du souvenir –
Demande de contribution

Réception d'une correspondance de la Légion Royale Canadienne demandant une contribution monétaire pour la campagne du Coquelicot

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

et des œuvres qu'elle patronne au montant suggéré de 125 \$. Le Conseil prend acte, sans donner suite.

Carrefour des
générations du
Grand Daveluyville
- Demande de
soutien financier

Sujet reporté à la prochain séance ordinaire.

Agri-Ressources
Arthabaska-Érable
- Demande de
participation
financière

Réception d'une correspondance d'Agri-Ressources Arthabaska-Érable sollicitant la participation financière de la Ville de Daveluyville. Le conseil prend acte sans donner suite.

Cuisines
collectives Bois-
Francs -
Demande d'aide
financière

Réception d'une correspondance des Cuisines Collectives des Bois-Francs demandant une aide financière de la Ville de Daveluyville. Le conseil prend acte sans donner suite.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2023-10-185
Liste des comptes
à payer -
Résolution

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 2 octobre 2023 de la Ville de Daveluyville totalisant **855 173.01 \$**;

CONSIDÉRANT QUE madame Mylène Parent, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 2 octobre 2023 de la Ville de Daveluyville totalisant 855 173.01 \$.

Rapport aux
citoyens des faits
saillants du
rapport financier
et du rapport du
vérificateur
externe au 31
décembre 2022

Le maire, M. Allard, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2022, tel que prescrit à l'article 105.2.2. de la Loi sur les cités et villes. Il mentionne que la ville est dans une très bonne situation financière. Madame Valérie Lemire, directrice principale en certification chez Groupe RDL, a présenté les états financiers 2022 aux membres du conseil lors du caucus, précédant la séance extraordinaire du conseil du 18 septembre 2023.

Lors de la présentation, Madame Lemire avait mentionné que pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2022, la Ville a dégagé un excédent de fonctionnement de 259 122 \$. Ce montant s'explique par un surplus au niveau des droits de mutation, l'encaissement du prêt à l'OMH non prévu au budget ainsi que d'autres montants de plus petite importance. Le surplus accumulé non affecté de la Ville s'élève maintenant à 788 335 \$. Le montant consolidé de la dette à long terme est de 9 863 937 \$.

REVENUS 2022

Taxes	3 403 358 \$
Paiements tenant lieu de taxes	70 950 \$
Transferts	288 840 \$
Autres revenus de sources locales	1 058 231 \$
TOTAL DES REVENUS	4 821 379 \$

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

CHARGES 2022

Administration générale	598 127 \$
Sécurité publique	507 916 \$
Transport	622 188 \$
Hygiène du milieu	820 469 \$
Santé et bien-être	84 742 \$
Aménagement, urbanisme et développement	306 025 \$
Loisirs et culture	975 028 \$
Frais de financement	188 002 \$
Amortissement des immobilisations	1 049 348 \$
TOTAL DES CHARGES	5 151 845 \$
Excédant (déficit) de l'exercice avant conciliation	(330 466) \$

ÉLÉMENTS DE CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissement des immobilisations	1 049 348 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	- \$
Remboursement de la dette à long terme	(650 869) \$
Activités d'investissement	(153 263) \$
Excédent (déficit) accumulé	258 514 \$
Autres éléments de conciliation	85 858 \$
TOTAL DES ÉLÉMENTS DE CONCILIATION À DES FINS FISCALES	589 588 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE 2022	259 122 \$
--	-------------------

2023-10-186
Entretien paysager
2024 et 2025

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien paysager de la Ville de Daveluyville vient à échéance à la fin 2023;

CONSIDÉRANT le devis reçu de l'entreprise À Fleur de Pots pour les années 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire renouveler le contrat pour 1 an;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat pour l'entretien paysager de la Ville de Daveluyville 2024 à « À Fleur de Pots » de Daveluyville, au montant total de 2 400,00 \$, plus taxes pour l'année;
- D'autoriser la trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

Achat d'un serveur

Sujet reporté à la prochaine séance ordinaire.

2023-10-187
Calendrier des
séances du
conseil pour
l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant l'endroit, le jour et l'heure du début de chacune;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'exercice 2024, qui se tiendront les

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

lundis et qui débiteront à 20 h à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 362 rue Principale à Daveluyville :

15 janvier 2024	5 février 2024
11 mars 2024	8 avril 2024
6 mai 2024	3 juin 2024
8 juillet 2024	12 août 2024
9 septembre 2024	7 octobre 2024
4 novembre 2024	2 décembre 2024

HYGIÈNE DU MILIEU

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

La directrice générale dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de septembre 2023, 9 permis ont été émis, totalisant 1 029 000.00 \$.

2023-10-188
Achats de fossés –
Lots 5 236 516,
5 236 515 et
4 442 924

CONSIDÉRANT QUE les fossés qui longent la voie publique devraient faire partie intégrante de celle-ci et être propriété de la Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE les fossés sur les lots 5 236 516, 5 236 515 et 4 442 924 sont situés sur lesdits lots;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du propriétaire des lots ci-hauts mentionnés, la Ville de Daveluyville désire procéder au rachat des fossés se trouvant sur ses lots;

CONSIDÉRANT l'entente entre la Ville de Daveluyville et Monsieur Paul Angelischan à ce sujet signée le 27 avril 2023;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Daveluyville procède au rachat des fossés longeant la voie publique se trouvant présentement sur les lots 5 236 516, 5 236 515 et 4 442 924 au montant de mille dollars (1 000,00 \$) qui sera versé au vendeur lors de la signature du contrat notarié;
- **D'autoriser** le maire ainsi que la greffière à signer tous les documents en lien avec le rachat des fossés;
- **QUE** la Ville de Daveluyville assume les frais de notaire et d'arpenteur;
- **D'autoriser** la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

2023-10-189
Adoption du
règlement no. 109
modifiant le
règlement de
zonage no. 238 de
l'ancienne
Municipalité de
Sainte-Anne-du-

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault est entré en vigueur le 16 octobre 2009;

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement devenu officiel le 9 mars 2016 à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

Sault afin d'autoriser l'agriculture urbaine dans la zone d'habitation H13 ainsi que diverses dispositions

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville désire encadrer la culture des végétaux à l'intérieur d'un bâtiment comme activité principale dans la zone d'habitation H13, soit à l'intérieur des limites du périmètre urbain;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, il a lieu de modifier le règlement de zonage afin d'introduire les dispositions particulières concernant l'agriculture en milieu urbain;

ATTENDU QUE lors de la séance du 14 août 2023, en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) un avis de motion a été donné par la conseillère Valérie Loiselle et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Ville de Daveluyville;

ATTENDU QUE le 1er projet de règlement a été présenté par la conseillère Nadia Leclerc lors de la séance ordinaire tenue le 14 août 2023;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite s'est tenue le 18 septembre 2023;

ATTENDU QUE le 2^e projet de règlement a été présenté par la conseillère Valérie Loiselle lors de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que le règlement numéro 109 modifiant le Règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault afin d'autoriser l'agriculture urbaine dans la zone d'habitation H13 ainsi que diverses dispositions, soit adopté, tel que déposé.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2023-10-190
Remplacement du compresseur #2 du Centre sportif Piché

CONSIDÉRANT QUE le compresseur #2 du Centre sportif Piché ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire l'acquisition d'un nouveau compresseur;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission no. DG230324 de CIMCO au montant de 21 762,60 \$ plus taxes;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité :

- **DE** procéder à l'achat du compresseur selon la soumission no. DG230324 de CIMCO;
- **D'**autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

2023-10- 191
Adjudication du contrat de services professionnels de contrôle qualitatifs du projet de réfection de la 2^e Rue et 3^e Rue

CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la 2^e Rue et 3^e Rue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a procédé à un appel d'offres public par le biais du service électronique SÉAO pour les services professionnels de contrôle qualitatifs pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont déposé une soumission à la date et heure prévues à l'appel d'offres :

- Englobe Corp. au montant de 33 400,30 \$, avant taxes;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

- SNC-Lavalin inc. au montant de 38 533,52 \$, avant taxes;
- Groupe ABS inc. au montant de 44 075,10 \$, avant taxes;
- Les Services EXP inc. au montat de 48 160,00 \$ avant taxes.

CONSIDÉRANT QU'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**accorder le contrat pour les services professionnels de contrôle qualitatifs pour les travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la 2e Rue et 3e Rue à l'entreprise Englobe Corp. au montant de 33 400,30 \$ \$, avant taxes;
- 2- **D'**autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer tous documents relatifs pour l'exécution des travaux;
- 3- **D'**autoriser la trésorière à faire les déboursés en conséquence.

2023-10- 192

Dépôt d'une demande dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Daveluyville et Aston Jonction désirent présenter un projet d'entente intermunicipale de travaux publics dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil de la Ville de Daveluyville s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale de travaux publics et à en assumer une partie des coûts;
- **QUE** le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- **QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- **QUE** le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

POLITIQUES FAMILIALES

AFFAIRES NOUVELLES

2023-10-193

Mandat à la FQM dans le cadre de la surveillance des travaux d'infrastructures sur la 2^e Rue et 3^e Rue

CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la 2e Rue et 3e Rue;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité :

- **DE** mandater la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le cadre de la surveillance des travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la 2^e Rue et 3^e Rue pour un montant de 79 500,00 \$ tels que décrits dans l'estimation des honoraires du 19 septembre 2023;
- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les gens présents ont posé des questions concernant le secteur du Lac-à-la-Truite ainsi que sur la réglementation au sujet des chiens interdits et limite d'animaux.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-10-194
Levée
l'assemblée

de

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h45.

Mathieu Allard, maire

Tammy Voyer, directrice générale